La création du fichier des mineurs isolés étrangers validée par le Conseil constitutionnel

26/07/2019 à 14h08

Le Conseil constitutionnel a validé, vendredi 26 juillet, le fichier des mineurs isolés étrangers, accusé par des associations de servir la lutte contre l'immigration irrégulière au détriment de la protection de l'enfance. Il a estimé que le texte n'a "*ni pour objet ni pour effet de modifier les protections attachées à la qualité de mineur*".

Ce fichier biométrique, créé par la loi Asile et immigration de 2018, vise à rassembler les empreintes digitales et les données de tous les jeunes étrangers estimés mineurs à leur arrivée en France, pour rationaliser leur prise en charge par les départements, selon les pouvoirs publics.

Pour les Sages, le traitement automatisé "*vise à faciliter l'action des autorités en charge de la protection des mineurs et à lutter contre l'entrée et le séjour irréguliers des étrangers en France*". "*La collecte, l'enregistrement et la conservation des empreintes digitales et de la photographie d'un étranger permet aux autorités chargées d'évaluer son âge de vérifier qu'une telle évaluation n'a pas déjà été conduite*", expliquent-ils. […]